

Ils ont sauvé des Juifs

par Gilbert Beaubatie

« A Monsieur le Préfet de la Libération au Mans

Les soussignés Israélites parisiens en résidence à Vibraye (Sarthe) sauvés des griffes de la Gestapo ont l'honneur de vous faire connaître que quoique nous ayons été considérés comme des malfaiteurs par le Gouvernement de Vichy, des gens courageux et humains, se sont dévoués pour nous. Nous citerons Mr Gasnier, maire de Vibraye et ses secrétaires MM Ribault et Guillodeau qui ont continué, à leurs risques et périls, de nous donner les tickets d'alimentation nécessaires à notre existence.

Ils ont aidé à sauver certains d'entre nous d'une mort probable, en falsifiant des papiers d'identité où la mention Juif entre autre était supprimée - que M. Bouguereau, adjoint et conseiller général et M. Henry, conseiller municipal nous ont eux aussi aidés en toutes circonstances.

D'autre part la gendarmerie de Vibraye qui sachant où nous nous trouvions cachés n'a rien fait pour nous arrêter ou nous faire arrêter : le brigadier ancien M. Lehec, emprisonné depuis par les Allemands, M. Airanet gendarme actuellement à la brigade de Château du Loir, le brigadier présent M. Yvenou et ses gendarmes MM Bardin, Dixmier et Allain. Qu'au contraire ils se sont employé à nous assurer le plus de tranquillité possible.

Ainsi Monsieur le Préfet nous tenions à vous citer les braves gens qui au risque de leur vie peut-être ont aidé à vivre, nous ont soutenus moralement en nous permettant ainsi de mieux supporter cette épée de Damoclès que nous sentions jour et nuit constamment suspendue au-dessus de nos têtes.

Rien ne saurait décrire nos angoisses de ces années passées maintenant, car nous savions trop bien ce que en cas d'arrestation la barbarie allemande nous réservait. Aussi nous ne pouvions laisser s'écouler le temps sans vous dire Monsieur le Préfet toute la reconnaissance que nous devons à nos bienfaiteurs, qui sans oublier certaines personnes, qui se sont mises charitablement à la disposition de certains d'entre nous pour leur procurer gratuitement en les cachant le logement nécessaire, faisant ainsi preuve d'humanité malgré les risques qu'ils encouraient.¹ »

¹ Lettre rédigée le 20 août 1944.

Cette lettre ne peut laisser personne indifférent. Elle émane d'Israélites parisiens qui, douze jours après la libération de la ville du Mans², ont adressé ce texte au Préfet de la Libération³, afin de l'informer de l'immense dette qu'ils avaient contractée à l'égard des personnes qui leur étaient venues en aide, de façon spontanée et désintéressée, en dépit de probables et inévitables sanctions ou représailles. Ils avaient parfaitement conscience que, s'ils étaient toujours en vie, s'ils ne se retrouvaient ni arrêtés ni déportés, ils le devaient à ces « *bienfaiteurs de l'humanité.* »

Il est vrai que dans le département de la Sarthe, région très catholique, la Révolution nationale, imposée par le Maréchal Pétain, avait été fort bien accueillie. Il est vrai, également, qu'à partir du 14 novembre 1941, un nouveau Préfet, Marcel Picot, capitaine de réserve, fervent pétainiste, avait été nommé, et s'était empressé de faire appliquer les lois anti-juives, d'où allaient s'ensuivre de nombreuses arrestations.

Ajoutons que le cardinal Grete, membre de l'Académie française depuis 1936, s'affichait nationaliste, hostile aux francs-maçons et aux Juifs, et incitait la population à se regrouper derrière la devise du régime de Vichy : *Travail-Famille-Patrie.*

Le 8 octobre 1943, les services de la Préfecture, « *conformément aux prescriptions de la conversation téléphonique du même jour avec la police de sûreté allemande SD⁴* » avaient aussitôt transmis sous pli la liste des Israélites en résidence dans le département, à la date de ce jour.

Plus de 360 Juifs furent déportés à Auschwitz, et parmi eux de très jeunes enfants, comme Edia Jusim, 4 ans, ou Claude Zylberszlak, 3 ans.

Le bilan s'avère on ne peut plus tragique, mais la Sarthe a cependant constitué une terre-refuge, où de nombreux enfants furent placés, en nourrice ou en pension dans des familles, ou dans des colonies de vacances.

Dans la lettre en question, un hommage particulier est rendu à plusieurs élus et fonctionnaires, domiciliés dans la commune de Vibraye⁵, qui n'ont pas un instant hésité à prendre les mesures qui s'imposaient.

² La ville du Mans a été libérée le 8 août 1944 par la Third US Army du général George Patton au cours de la bataille de Normandie.

³ Jean-Louis Costa a été nommé préfet par le Comité départemental de Libération.

⁴ Le SD ou Sicherheitdienst était le service de renseignement du parti nazi, dirigé par Reinhard Heydrich.

⁵ La commune de Vibraye est distante de 60 kilomètres du chef-lieu Le Mans. Sa population en 1936 s'élevait à 2 307 habitants.

A commencer par le maire, Aristide Gasnier. Né le 27 septembre 1872, il exerçait la profession de négociant en épicerie, et depuis 1925, administrait la commune. Au total 25 personnes juives purent, grâce à lui, être protégées, pourvues d'allocations et de cartes d'alimentation, voire d'un emploi dans une ferme. Il hébergea même, dans sa propre maison, Madame Spiegeluran, et ce, à l'insu de tous. Il ne se laissa aucunement intimider par les quelques lettres qu'il reçut, tout comme, d'ailleurs, son équipe municipale. C'est à titre posthume que la médaille de « *Juste parmi les Nations* » lui a été décernée.

Le 16 juillet 1942, les premières rafles furent effectuées dans la ville du Mans par des gendarmes français : une cinquantaine de Juifs, surtout des commerçants, se retrouvèrent menottés aux poignets. Jacqueline Pawlowska, résidant à Vibraye, a connu le même sort.

Les signataires de la lettre, après avoir signalé la salubre attitude de la municipalité, tenaient aussi à mettre en exergue celle de la brigade de gendarmerie. Sachant pertinemment où des Juifs se cachaient, jamais, en effet, elle ne pipa mot, préférant ignorer les dénonciations, ce qui ne pouvait que faciliter l'action du maire et de son secrétaire.

Il est vrai que l'espace rural, à dominante bocagère (la forêt domaniale de Vibraye et le hameau du Gué de Launay) ont permis de dissimuler quelque temps ceux et celles qui étaient ou pouvaient être recherchés, avant de pouvoir les placer en lieu sûr. Mais le mot d'ordre, défendu par l'adjudant-chef Lehec⁶ et partagé par ses hommes, se résumait en trois mots : la discrétion, le renseignement et la prévention.

C'est ainsi qu'un jour, l'épouse du gendarme Bardin¹, âgée de 24 ans, fut amenée à prendre son vélo pour prévenir, dans l'urgence, de l'arrivée des gendarmes allemands.

Comme l'écrivent les auteurs de la lettre, la brigade de Vibraye a tout fait pour « *assurer le plus de tranquillité possible* » aux Juifs, qui, à tout moment, pouvaient être dénoncés et arrêtés : ils ne les considéraient pas « *comme des malfaiteurs* », mais bien comme des humains, qu'il convenait d'aider à vivre.

⁶ Charles Lehec est né le 28 février 1900 à Averton (Mayenne). Chef de la brigade de Vibraye, où il a été arrêté en tant que résistant ; déporté le 29 août 1944, d'abord à Neuengamme (matricule 43 773), puis à Wilhelmshaven, en Basse-Saxe, où le 4 janvier 1938 a été mis à l'eau du cuirassé Tirpitz en présence d'Adolf Hitler. Il est mort le 9 novembre 1964 à Oisseau-le-Petit (Sarthe). Officier de la Légion d'honneur et Croix du Combattant volontaire de la Résistance (renseignements fournis par M. Raymond Bardin, le 9 mars 2015.) Cf. *Revue des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, tome 114, 2015, pp. 267-270.

Si la liste des Justes, aujourd'hui, dans le département de la Sarthe, comprend 60 noms, il est évident qu'elle pourrait être complétée par celui ou ceux d'un ou de plusieurs gendarmes...

Article publié dans la *Revue des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, tome 114, 2015, pp. 267-270.

ⁱ Roland BARDIN (1913-1979), originaire de la Sarthe, est entré dans la gendarmerie en 1938. Pendant l'Occupation, il est en poste à Vibray (Sarthe), sous les ordres de l'adjudant-chef LEHEC. Début août 1944, il est muté à la gendarmerie de Beaumont-sur-Sarthe, gendarmerie qui participera à la libération de la Sarthe (renseignements sur les positions de l'occupant). Il terminera sa carrière à la Brigade du Mans Centre, Caserne du Vert Galand, et se retirera à Mezel (Puits-de-Dôme), où il repose.